

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DÉCEMBRE 2022**

Date de convocation du conseil municipal : 14 décembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Mme Anne-Marie BÉAL

Présents : M. Robert CORVAISIER – Mme Anne-Marie BÉAL - Mme Karine VERCASSON - Mme Marie-Frédérique BALLANDRAUD - Mme Dominique PEYRACHON - M. Jean-Pierre ORIOL – M. Dominique CARROT - M. Bernard TROUILLER – M. Laurent PEREZ – Mme Sophie ODOUARD

Membres excusés : M. Sébastien LE GRIS – M. Franck BLANCHARD – Mme Sylvie MIRIBEL - Mme Florence BACHER - M. Yvan MOUTOT.

Membres absents ayant donné pouvoir :

- Mme Florence BACHER a donné pouvoir à Mme Karine VERCASSON,
- Mme Sylvie MIRIBEL a donné pouvoir à Mme Anne-Marie BÉAL,
- M. Franck BLANCHARD a donné pouvoir à M. Robert CORVAISIER.

La séance est ouverte à 18h00.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2022 à l'unanimité des membres présents et représentés.

1 – BUDGET PRINCIPAL – décision modificative n° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il manque des crédits sur l'opération n° 162 (Travaux de voirie 2022) pour payer la facture à l'entreprise BORNE TP. Il est donc nécessaire de réaliser une décision modificative.

Il propose de réduire de – 31 306,25 € l'opération n° 159 – compte 2135 (Espace de Loisirs de la Gare) qui est terminée et d'augmenter l'opération n° 162 – compte 2151 (Voirie 2022) de cette même somme.

Vu le budget primitif 2022 du Budget Principal ;

Vu la nomenclature M14 ;

Considérant que le budget doit être équilibré ;

Considérant que le budget d'investissement est voté par chapitre et par opération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget principal qui se présente ainsi :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	935 781.33 €	-31 306.25 €	31 306.25 €	935 781.33 €
21 Immobilisations corporelles	935 781.33 €	-31 306.25 €	31 306.25 €	935 781.33 €
2135/21 159	110 147.92 €	-31 306.25 €	0.00 €	78 841.67 €
2151/21 162	70 000.00 €	0.00 €	31 306.25 €	101 306.25 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 13		
POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

2 – ASSURANCES DE LA COMMUNE : sélection d'un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les contrats d'assurances conclus auprès de la SMACL arrivent à leur terme le 31 décembre 2022. Ils ont fait l'objet d'une consultation.

Vu le résultat de l'analyse des offres des différents assureurs ;

Considérant les garanties et les franchises proposées dans les différents contrats ;

Considérant que Monsieur le Maire propose de retenir les propositions de la société GROUPAMA pour un montant total de 10 250,14 € TTC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de retenir la proposition commerciale de la société GROUPAMA à compter du 1^{er} janvier 2023 concernant les assurances suivantes

Prestations	Montant annuel TTC Cotisation annuelle provisionnelle
Flotte automobile	2 276,30 €
Assurance des responsabilités, défense des droits et intérêts, protection du patrimoine, catastrophes naturelles, attentats et fonds de garantie attentat	7 518,35 €
Parc de matériels	88,38 €
Auto-mission des élus et agents	367,11 €

- **DIT** que le contrat est conclu pour une durée de **5 ans**, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis, les contrats d'assurance ainsi que tous autres documents se rapportant à cette présente décision,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023 et les années suivantes.

NOMBRE DE VOTES :		
POUR :	CONTRE :	ABSTENTIONS :

03 - Informations diverses

Néant

La séance est levée à 19h00.